

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)*

BUREAU DU  
PROCUREUR

La Haye, 21 juillet 2008  
OTP/1274f

## Déclaration du Bureau du Procureur concernant l'arrestation de Radovan Karadžić

Le Procureur Serge Brammertz s'est félicité aujourd'hui de l'arrestation de Radovan Karadžić, Président de la Republika Srpska pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Radovan Karadžić a échappé à la justice pendant presque treize ans (le premier acte d'accusation dressé contre lui a été confirmé le 24 juillet 1995).

Serge Brammertz a déclaré au sujet de l'arrestation :

« Nos collègues de Belgrade m'ont informé du succès de l'opération menée pour arrêter Radovan Karadžić. Au nom du Bureau du Procureur, je voudrais féliciter les autorités serbes, et en particulier le Conseil de sécurité nationale, le groupe d'intervention chargé d'appréhender les fugitifs et la division du parquet spécialisée dans les affaires de crimes de guerre pour cet accomplissement majeur, réalisé en collaboration avec le TPIY.

C'est un grand jour pour les victimes, qui ont attendu cette arrestation pendant plus de dix ans. C'est aussi un grand jour pour la justice internationale, car cette arrestation est la preuve que nul n'est au-dessus des lois et que tôt ou tard, tous les fugitifs seront traduits en justice. »

La date à laquelle Radovan Karadžić sera remis à la garde du Tribunal sera fixée en temps voulu.

## CONTEXTE

Radovan Karadžić, ancien Président de la Republika Srpska, Président du Parti démocratique serbe et commandant suprême de l'Armée des Serbes de Bosnie (la VRS) doit répondre de génocide, de complicité de génocide, d'extermination, d'assassinat, d'homicide intentionnel, de persécutions, d'expulsion, d'actes inhumains et d'autres crimes commis contre des Musulmans de Bosnie, des Croates de Bosnie et d'autres civils non serbes en Bosnie-Herzégovine pendant le conflit qui a eu lieu entre 1992 et 1995.

Selon l'acte d'accusation, Radovan Karadžić, agissant de concert avec d'autres, a commis des crimes afin de prendre le contrôle des régions de Bosnie-Herzégovine qui avaient été déclarées partie intégrante de la « République serbe » et de réduire fortement le nombre de la population non serbe. Afin de réaliser cet objectif, Radovan Karadžić et d'autres ont commis des crimes visant à forcer les non-Serbes à quitter ces régions, à expulser les personnes qui refusaient de partir et à éliminer les autres.

Radovan Karadžić est accusé de génocide pour le meurtre, en 1995, de près de 8 000 hommes et garçons musulmans de Bosnie à Srebrenica. Selon l'acte d'accusation, Radovan Karadžić a également commis un génocide, des persécutions et d'autres crimes lorsque les forces placées sous son commandement ont tué des non-Serbes pendant et après les attaques menées contre des villes dans toute la Bosnie-Herzégovine, et lorsque ces mêmes forces ont rassemblé des milliers de non-Serbes et les ont transférés dans les centres de détention créés par les autorités serbes de Bosnie. D'après l'acte d'accusation, les forces placées sous le commandement de Radovan Karadžić ont tué, torturé, brutalisé et infligé des violences sexuelles aux non-Serbes détenus dans ces camps.

Radovan Karadžić est également tenu responsable, dans l'acte d'accusation, du bombardement de Sarajevo et des tirs isolés contre la population civile de Sarajevo, qui ont fait des milliers de morts et de blessés, parmi lesquels des femmes et des enfants.

Le texte complet de l'acte d'accusation dressé contre Radovan Karadžić peut être consulté sur le site Internet du TPIY à l'adresse suivante : <http://www.un.org/icty/indictment/french/kar-ai000428f.htm>